

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations  
Commission « Vie associative et sportive »

Conseil municipal du 12 décembre 2016  
Séance du 16 novembre 2016

## 23 Centre Georges Brassens - convention de partenariat - renouvellement

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes CARLIER, JAJAN, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM N'DIAYE, MARTIN, Mme BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mme SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, BOULAHMANE Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme GUENDOUZE

M. ASSAMTI

M. ATAKAYA

Mme MOUSSATEN

Mme FAZAL

Mme MEHADJI

Mme LEHNER

Mme STAMMINGER

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Pouvoir à :

Mme CAPON

Mme FOURRIER-CESBRON

M. CABARET

M. LEMAIRE

Mme LAMBRE

Mme BARBETTE

Mme CARLIER

M. SERTAIN

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : 0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 39

■ Rapport de présentation :

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose:

La Ville souhaite renouveler sa convention avec le Centre Georges Brassens et préciser les objectifs et les modalités de son soutien au centre.

Pour l'ensemble des actions du centre Georges Brassens, la Ville entend que soit privilégiée la recherche de partenariats et de complémentarité avec les associations de la Ville et plus largement avec l'agglomération creilloise, les institutions et les services municipaux.

L'association consolidera la fonction de lieu de ressources et d'activité de socialisation, de structure passerelle, pour faciliter l'insertion sociale, professionnelle et citoyenne des habitants. Elle devra être le relais des actions de la Ville auprès de la population.

De son côté, la Ville s'engage à mettre gratuitement à la disposition de l'association, le bâtiment situé au 4 rue John Kennedy à Creil, d'une superficie de 1 000 m<sup>2</sup>. Les dépenses liées au paiement des taxes et charges locatives (eau, électricité, chauffage) seront prises en charge par l'association.

# maintenant !

L'association pourra, en fonction des disponibilités, mettre gracieusement, à disposition des services municipaux, une salle d'activité ou de réunion, dans le cadre d'actions conjointes.

La commune pourra apporter un soutien logistique à l'organisation de manifestations, selon ses possibilités.

Une subvention de fonctionnement sera accordée chaque année, (dont le montant pourra évoluer).

Une aide financière sur un projet spécifique pourra éventuellement être attribuée.

La présente convention est renouvelée pour une durée de quatre années, soit de 2017 à 2020.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu la convention ci-annexée,  
Vu l'avis de la commission « Vie associative et sportive » en date 16 novembre 2016,  
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39      Pour : 39      Contre : 0      Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique** : d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le Centre Georges Brassens pour une durée de quatre années ainsi que tous les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **14 DEC. 2016**      Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

  
Maire de Creil  
Conseiller Départemental de l'Oise



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
après dépôt en sous-préfecture le 16.12.16  
et publication ou notification le 19.12.16  
affiché le 14.12.16  
CREIL, le 19.12.2016

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services Techniques  
**Jacques VILMONT**



Envoyé en préfecture le 16/12/2016

Reçu en préfecture le 16/12/2016

Affiché le 14/12/2016



ID : 060-216001743-20161212-DLRG161216023-DE